Belgique - België
P.P.
1000 Bruxelles 1
1/1556

Échos Ama

Le journal de l'Association des maisons d'accueil

Trimestriel – n°18 – 2e trimestre 2001 – bureau de dépôt 1000 Bruxelles

SOMMAIRE

Urgence. Le Relais social de Charleroi est né. Il s'agit d'un réseau de services publics et associatifs, premier maillon d'une chaîne qui va de l'urgence à l'insertion. Pas une « énième institution », soulignent ses coordinateurs. Liège devrait suivre, puis Mons ou Verviers.

En page 2

Paul Henricot. La maison maternelle de Court-Saint-Etienne a été créée en 1989. Depuis, elle héberge quasiment en permanence huit jeunes mères et leurs enfants. Dans un petit château, au milieu d'un parc de 3 hectares. Notre visite du trimestre.

En page 3

Huitième jour. A l'initiative de parents soucieux de l'avenir de leurs enfants trisomiques, une ASBL bruxelloise tente de créer une structure de vie rassemblant handicapés et valides. Pendant que cinq ligues et fondations belges font de 2001 l'année de la santé mentale.

En page 6

Lu pour vous. L'ouvrage « Ces réfugiés aux portes de l'Europe », du journaliste Koen Vidal, a reçu le prix Jeunesse et éducation permanente 2001 à la dernière Foire internationale du livre de Bruxelles.

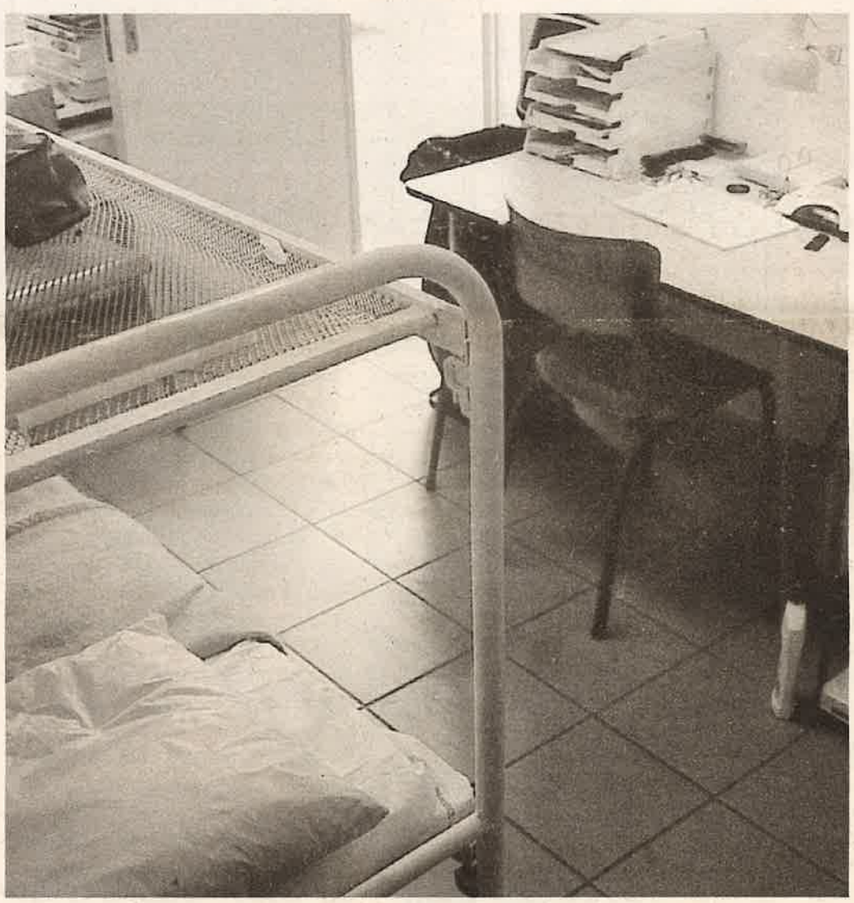
En page 7

Lobbying. La plate-forme belge de la Feantsa (Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abri) a tenu sa première réunion le 3 mai dernier. Une résolution sur l'accès au logement des groupes défavorisés sera présentée aux responsables européens.

En page 8

DOSSIER

Aide aux sans-abri : complémentarité plutôt que concurrence



Cohérence des instances politiques, compétence des acteurs de terrain, place des services inconditionnels... Une étude de l'ULB trace d'intéressantes pistes de réflexion, à l'heure où les pouvoirs publics bruxellois souhaitent clarifier l'organisation du secteur de l'aide aux personnes défavorisées.

Les chercheurs du Germe ont rencontré les usagers et les travailleurs (photo Pierre d'Angle).

Les institutions du secteur de l'aide aux sans-abri ont pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des résultats de la recherche « La problématique des personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale » réalisée par le Groupe d'étude sur l'ethnicité, le racisme, les migrations et l'exclusion (Germe) de l'Université libre de Bruxelles. Demandée par le Collège réuni de la Commission communautaire commune (Cocom), cette étude s'inscrit dans un projet global visant à clarifier l'organisation du secteur dans la capitale. Au-delà des frontières bruxelloises, l'analyse fournit des éléments de réflexion susceptibles d'intéresser tous les acteurs de l'aide aux personnes défavorisées, notamment autour de la temporalité et de la déontologie de l'accompagnement.

Avant de se mettre au travail, le Germe a retenu une définition du sans-abrisme proche de celle de la Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abri (Feantsa) : « les situations dans lesquelles se trouvent des personnes qui ne disposent pas d'un logement adéquat et permanent d'une part, et qui dépendent d'institutions sociales ou professionnelles pour assurer leur existence d'autre part ». Sur cette base, l'ULB tente une évaluation du nombre des sans-abri à Bruxelles : « En tenant compte du chiffre général de 1.138, représentant le sans-abrisme enregistré, et d'une moyenne de refus de l'ordre de 50, on peut affirmer qu'il doit y avoir approximativement 1.200 sans-abri à Bruxelles ».

Dans la première partie du rapport, les chercheurs analysent les témoignages de dix-neuf usagers de services tels qu'Ariane, Pierre d'Angle, le Samu social, Yser, Diogènes, Tremplin, la Fontaine, Article 23, le Clos Sainte-Thérèse et Méde-

... suite de l'article page 4

ÉDITORIAL

Réparer les failles des humains à la dérive

Les personnes que nous rencontrons dans les maisons d'accueil sont toutes en situation de détresse. A côté des exclus du système, accablés par des circonstances défavorables, il y a tous ceux qui, victimes de leurs propres blessures et des déficits qu'elles induisent, se retranchent à un niveau ou à un autre du jeu social et s'inscrivent, parce qu'ils désespèrent d'eux comme de la vie, dans une dérive dominée par l'échec et une plus ou moins grande inadaptation sociale. Ils sont amenés à développer une relation à l'environnement constituée principalement de dépendance et de besoin de prise en charge exprimé tantôt de manière plaintive, tantôt de façon agressive. Ces personnes sont passées de la fatigue au renoncement, de l'inadaptation à l'enfermement dans l'échec, de la malchance à la dérive et au « ratage » de leur vie.

Actuellement, la plupart des services d'aide proposent des mesures qui tendent vers l'intégration ou la réintégration de ces personnes. Cette réhabilitation passe généralement par trois pôles principaux de régulation sociale : le logement, l'argent et le travail. Si on ne tient compte que du premier, on s'aperçoit que la demande de logement répond à la fois à un besoin de sécurité et de confort, mais avant tout à un besoin d'identité sociale. Dans nos sociétés, l'être humain se définit d'abord par son habitat, « on est de quelque part », les relations familiales et sociales se structurent à partir d'un espace. Sans logement, les personnes sont privées de toute intimité, il ne reste rien. Pouvoir dormir dans un lit est fondamental car il devient le seul et le plus petit espace privatif possible.

Lorsque certaines personnes sont aussi loin dans la dérive, il est nécessaire de travailler autant à la réparation des failles personnelles que de se centrer sur la requalification sociale. Ce travail est énorme. Les déficits sont tellement importants que l'on peut utiliser, dans les formes extrêmes, le terme de « mort symbolique », selon Pierre Mannoni. Bien souvent, des sentiments d'impuissance apparaissent dans les institutions, les moyens et les compétences disponibles semblent n'être qu'une goutte d'eau dans l'océan. Un extraordinaire défi est pourtant lancé aux services qui approchent les personnes les plus exclues (les plus exclues d'elles-mêmes et du champ social) : construire ou reconstruire avec elles ce qui n'a jamais pu l'être.

Myriam de Vinck,
présidente de l'Ama

Pierre Mannoni, « La malchance sociale »,
Ed. Odile Jacob, 2000

EVÉNEMENT

Charleroi a son Relais social

Carnet rose. Thierry Detienne, ministre wallon des Affaires sociales (Ecolo), et les travailleurs sociaux du Pays Noir sont très heureux de vous faire part de la naissance du Relais social de Charleroi, dispositif ayant pour objet d'intervenir en urgence auprès de personnes en détresse sociale aiguë. Projet pilote, le Relais social se veut « respectueux de l'identité de chacun » et différent d'une « énième institution ». Liège devrait suivre, puis Mons ou Verviers.

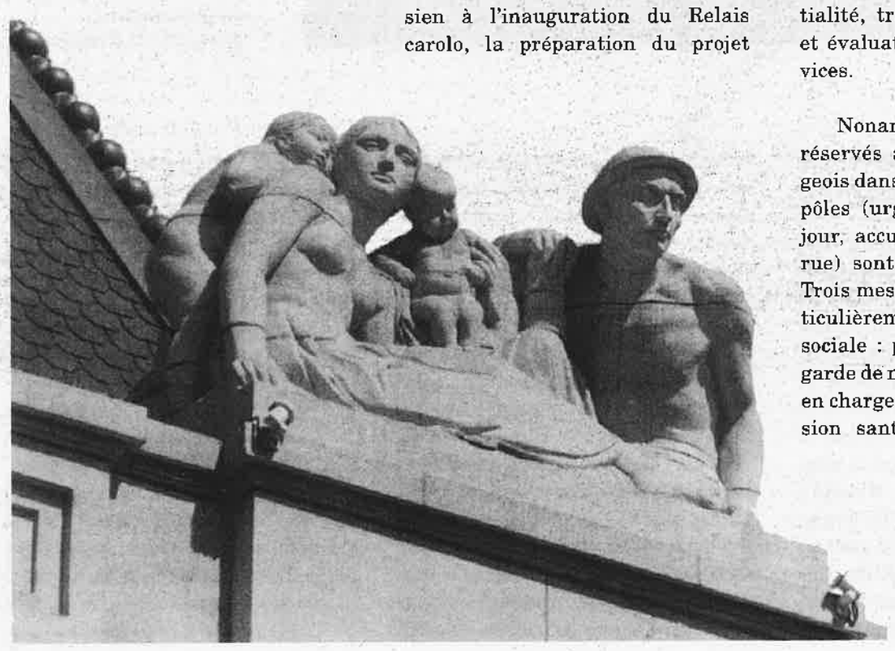
La Région wallonne soutenait déjà un dispositif d'urgence sociale dans six villes dont Charleroi. En 1999, 1.113 personnes ou familles carolos ont été prises en charge. Les travailleurs sociaux ont effectué 1.014 déplacements, donné ou reçu 3.173 appels téléphoniques et enregistré 7.640 demandes de renseignements. « En quatorze années de fonctionnement », explique l'équipe de coordination du Relais social, « le dispositif a permis de mettre en avant l'insuffisance voire l'absence de moyens mobilisés pour traiter certaines problématiques spécifiques comme l'hébergement d'urgence à caractère inconditionnel ou la prise en charge des personnes souffrant de maladie mentale ou de problèmes de santé. »

De la visite du Samu social parisien à l'inauguration du Relais carolo, la préparation du projet aura duré quatorze mois. La charte précise que « le Relais social est considéré comme un réseau de services publics et associatifs qui, grâce à l'implication des bénéficiaires dans le processus, crée du lien et du sens pour les usagers. C'est le premier maillon d'une chaîne qui va de l'urgence à l'insertion. Il s'agit d'aller à la rencontre, dans le milieu de vie ou au sein de lieux d'accueil le moins conditionnel possible, des personnes en complète désaffiliation sociale en étroite collaboration avec le service d'urgence sociale préexistant. » Huit principes fondamentaux ont été définis : dignité, solidarité et citoyenneté par rapport aux personnes concernées ; professionnalisme, confidentialité, transparence, concertation et évaluation par rapport aux services.

Nonante millions de francs sont réservés aux projets carolo et liégeois dans le budget wallon. Quatre pôles (urgence sociale, accueil de jour, accueil de nuit et travail de rue) sont renforcés en personnel. Trois mesures concernent plus particulièrement le service d'urgence sociale : passage à un système de garde de nuits non dormantes, prise en charge plus adaptée de la dimension santé mentale de certaines urgences (engagement d'un psychologue) et organisation de permanences d'un assistant social « hors les murs ». Une équipe de coordination rassemble un coordinateur général et deux adjoints, l'un venant du secteur public et l'autre de l'associatif.

Un « budget participatif » sera octroyé aux personnes en situation d'exclusion qui développeront un projet collectif de nature sociale ou culturelle.

D. D.

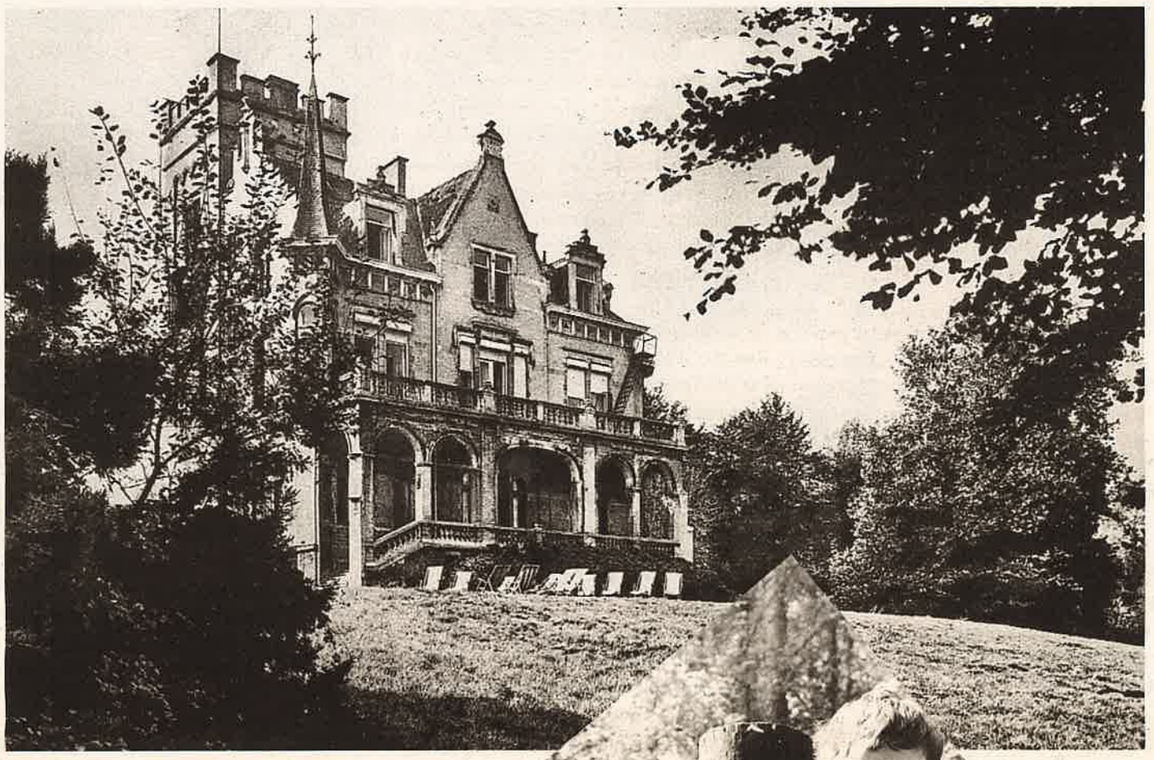


Du haut de l'hôtel de ville, la Famille du mineur (Marcel Rau) observera le travail du Relais social carolo (photo ville de Charleroi).

Relais social
Boulevard J. Bertrand, 10
6000 Charleroi
Téléphone : 071/50.67.31

Paul Henricot à Court-Saint-Etienne : un phare au milieu des bois

En 1950, les héritiers d'un industriel faisaient don d'une élégante demeure à l'ASBL libérale Solidarité. Depuis 1989, une maison maternelle y héberge huit jeunes mères et leurs enfants.



Au milieu d'un parc de trois hectares se dresse un petit château millésimé 1901. C'est là que la maison maternelle héberge huit jeunes mères et leurs enfants (photos Solidarité).

Petit à petit, l'agitation du centre de Court-Saint-Etienne fait place au gazouillis des oiseaux. L'ascension de la rue Ernest Cosse fatigue les jambes mais repose l'esprit. Au sommet, au milieu d'un parc de 3 hectares, se dresse un petit château millésimé 1901. C'est là que, depuis douze ans, la maison maternelle Paul Henricot héberge quasiment en permanence huit jeunes mères et leurs enfants.

La maison maternelle est une émanation de l'ASBL Solidarité - Groupement social féminin libéral, fondée en 1937. Après Kappellen (Anvers) et avant Fayt-lez-Manage (Hainaut), l'ASBL inaugurait en Brabant wallon un centre pour jeunes enfants avec leurs mamans convalescentes, dans le domaine reçu en 1950 des héritiers de Paul Henricot, industriel et parlementaire libéral. C'est en 1989 qu'a été créée la maison maternelle, qui partage toujours le site avec un centre d'accueil pour enfants agréé par l'ONE (24 places, 108 enfants accueillis en 1999). L'infrastructure se compose aujourd'hui du château et d'un pavillon reliés par un couloir souterrain.

Les statistiques 1999 de la maison maternelle montrent un taux d'occupation de 92% (adultes). Trente et une mères et quarante-sept enfants ont poussé la porte de l'ancienne demeure des Henricot pour un séjour d'une durée de 3 à 6 mois. On a enregistré quatre naissances.

La plupart des hébergées ont moins de 25 ans. Elles viennent de toute la Communauté française, mais principalement du Brabant wallon et de Bruxelles. Andréa Mouling, directrice, distingue deux groupes : d'une part le quart monde, les mamans qui tournent de maison maternelle en maison maternelle ; d'autre part les séparées, les « accidentées », celles qui travaillent et qui s'en sortent. « On accueille de plus en plus de Maghrébines », ajoute la directrice. « Des mariages arrangés qui ne tiennent pas longtemps. Des clans se forment dans la maison maternelle, ne fut-ce qu'au niveau de la nourriture. Comme on est une petite maison, on se permet des cas assez lourds. On a un accord informel avec la clinique psychiatrique Titeca. On a aussi reçu deux personnes handicapées, mais c'est très lourd à porter ».

Les mamans qui arrivent à Court-Saint-Etienne commencent par se reposer pendant deux semaines. Ensuite, elles rédigent un « projet de vie », et une éducatrice de référence est désignée en fonction des problèmes à traiter. « Elles sont plutôt fort suivies », résume Andréa Mouling, « ce qui ne veut pas dire qu'on fait tout à leur place ». Les demandes d'avortement sont acceptées. Celles d'accompagnement post-hébergement aussi, mais une à la fois (question de moyens humains) et pour une durée de deux à trois mois. Taux de réinsertion ? « Un pour cent des cas lourds. Les autres, cent pour cent ».

Vingt-deux personnes travaillent au centre d'accueil et à la maison maternelle. Parmi elles, une assistante sociale, une infirmière, cinq éducatrices, trois ouvriers et une secrétaire sont actifs à la maison maternelle, même si certains partagent leur temps avec le centre d'accueil pour enfants. Agréée, la maison est subsidiée par la Région wallonne. Plus rare : le site reçoit aussi chaque année 1,5 million de francs de la Province. Les dons privés couvrent environ 30% du budget.

Le financement de l'institution n'en reste pas moins problématique. « On essaie de trouver un don par an pour améliorer le confort, mais ça prend une part de boulot assez colossale ». En 2000, l'entreprise Glaxo SmithKline a offert de quoi renouveler le mobilier des huit chambres. Cette année, un subside de la Loterie nationale permettra peut-être de remplacer les châssis. Après, il faudra rénover la cuisine des hébergées, la toiture, les corniches... La moitié des sept hectares du parc initial ont déjà été vendus pour financer la construction du pavillon et parfois pour combler le déficit chronique. La tonte, réalisée par un service extérieur, continue néanmoins d'engloutir 140.000F par an. L'inconvénient d'un cadre enchanteur.

D. D.

Maison maternelle
Paul Henricot
Rue Ernest Cosse, 15
1490 Court-Saint-Etienne
Téléphone : 010/61.13.58
Fax : 010/61.49.18

... suite de l'article de la page 1

cins sans frontières. N'ont pas été interrogés : les candidats réfugiés, les « occasionnels » et les profils psychiatriques.

Pour ces usagers, le réseau fonctionne de manière relativement satisfaisante. C'est la manière qui compte. Ils accordent plus d'importance aux qualités humaines qu'aux compétences professionnelles. Tous parlent de l'importance du temps : ne pas précipiter les démarches, prendre le temps de se retrouver... Ils préfèrent les petites structures et estiment qu'il n'y a pas assez de places dans les services d'hébergement de première ligne. Ceux qui ont rencontré des travailleurs de rue reconnaissent une certaine valeur à cette approche. La gratuité des services semble autant une nécessité qu'un piège (dépendance et passivité).

Les maisons d'accueil font l'objet de critiques « véhémentes ». « C'est trop cher » est l'expression qui revient le plus souvent. Le règlement et la vie en communauté représentent d'autres difficultés. L'entretien d'accueil est souvent perçu comme intrusif et empreint de jugements, de demandes de justification et d'infantilisation. Pour tous les usagers interrogés, le travailleur social semble surtout préoccupé par leurs antécédents et par leurs ressources financières. En fin de séjour, ils ont l'impression d'être virés.

Après la demande, l'offre. Les chercheurs ont rencontré les acteurs de terrain. Les maisons d'accueil occupent une place centrale puisqu'à Bruxelles, elles représentent plus de la moitié des institutions du secteur. La ville dispose en suffisance de lits d'accueil. Mais certains services, parmi les plus récents, restent marginaux, comme le travail de rue et les services d'accompagnement psychosocial et l'habitat accompagné. Certains besoins ne sont pas ou peu couverts : familles, femmes, jeunes, cas psychiatriques, personnes âgées ou handicapées, toxicomanes.

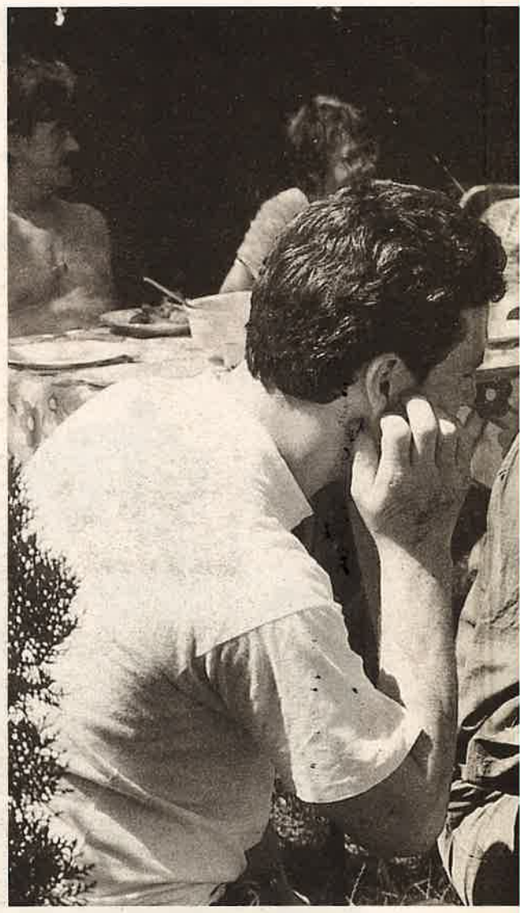
Dans la capitale, la diversité des pouvoirs subsidiants est une des caractéristiques du secteur. Les services d'aide aux sans-abri y dépendent soit de la Commission communautaire française (plus de 150 millions pour le Samu social et 14 des 24 maisons d'accueil), de la Cocom (64 millions pour 12 institutions) ou de la Communauté flamande (65 millions pour 11 services, principalement d'habitat accompagné). Pour augmenter leur cadre de personnel, beaucoup d'institutions ont recours à d'autres instances que leur pouvoir subsidiant. La recherche l'indique clairement : une plus grande cohérence politique serait bénéfique à l'action de terrain. Par ailleurs, on rappelle qu'« il appartient aux institutions fédérales d'assurer l'accueil et l'accompagnement psycho-social des réfugiés ».

L'hébergement en maisons d'accueil constitue donc le noyau du secteur. Le Samu social critique la rigidité des maisons ; les CPAS, le prix du séjour. Tous s'accordent sur le fait que les maisons d'accueil ne constituent qu'une solution parmi d'autres et que l'hébergement communautaire ne convient pas à diverses catégories d'usagers, notamment ceux qu'accompagnent des animaux.

La nécessité des dispositifs d'urgence 24 heures sur 24 est largement reconnue, mais ils doivent se limiter à un service ambulatoire ponctuel et à un service d'orientation. « Le travail social demande du temps et la temporalité de l'hébergement d'urgence et l'absence de demande ne permettent pas d'entamer un véritable travail d'insertion ». L'action doit davantage porter sur l'accessibilité et l'efficacité des services pendant la journée que sur le développement de permanences.

Tous les travailleurs se disent favorables au mélange des publics au sein des services. Ils insistent sur la nécessité de définir des principes déontologiques autour de trois éléments : l'anonymat, l'orientation et des règles minimales constantes (pas d'alcool, pas de drogue, pas de violence). La collaboration est jugée essentielle. L'échange temporaire de travailleurs apparaît comme une formule intéressante. Par contre, les travailleurs se déclarent opposés au principe de fusion et favorables au maintien de petites entités autonomes.

Devant la lourdeur du travail d'accompagnement et l'importante rotation du personnel, l'augmentation du cadre est une revendication unanime. Les travailleurs dénoncent le manque d'interlocuteurs



La nécessité des dispositifs d'urgence est largement reco
« Le travail social demande du temps. » (photo Seruice

A donner brique bleue

La Cocom dispose encore de quelques exemplaires de l'étude du Germe, à distribuer gratuitement. Contacter Brigitte Paternostre, 183 avenue Louise, 1050 Ixelles, 02/502.60.01. Le volumineux document (158 pages) peut également être consulté au Centre de documentation et de coordination sociales (CDCS). Attention, le CDCS a déménagé en décembre dernier. On le trouve maintenant à la même adresse que la Cocom. Heures d'ouverture inchangées : de 9h à 12h ou l'après-midi sur rendez-vous. Tél. : 02/511.08.00.

Trois thèmes et vingt-cinq propositions pour réorganiser le secteur de l'

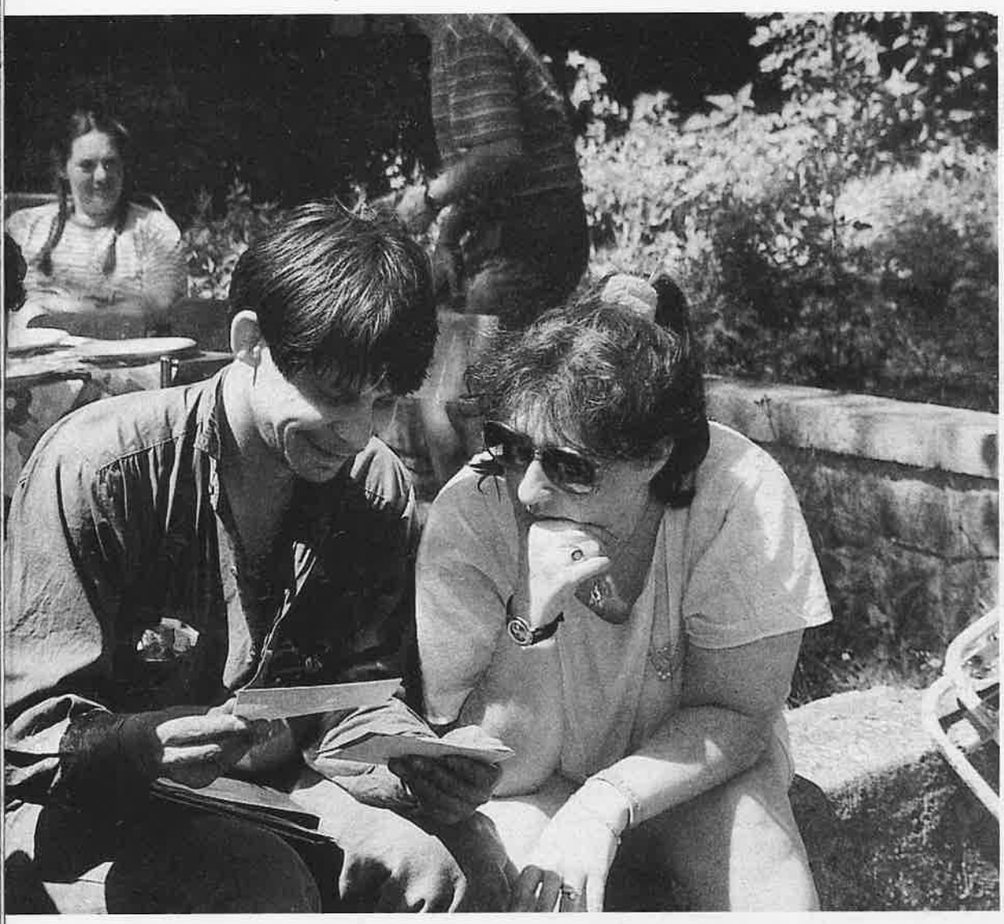


La recherche recommande de maintenir 48 lits toute l'année à l'asile de nuit Pierre d'Angle (photo Pierre d'Angle).

La recherche « La problématique des personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale » contient une liste de propositions de réorganisation du secteur. Ces propositions découlent de l'analyse proposée par certains acteurs de terrain et de celle que la recherche inspire. Elles sont au nombre de vingt-cinq, présentées autour de trois points.

Investissement de la Cocom dans le secteur

1. Renforcement des services existants, surtout le travail de rue et l'habitat accompagné
2. Ordonnance cadre et renforcement des moyens financiers
3. Renforcer le cadre de quatre maisons d'accueil pour permettre l'accompagnement intra et extra-muros. Relais avec les services ambulatoires
4. Prévoir un mode de financement des maisons d'accueil qui permette un accueil à bas prix, sous certaines conditions de délais et de démarches
5. Habitat accompagné : soutenir (augmentation de financement) de manière accrue. Investissement accru des CPAS dans ce type de politique
6. Reconnaissance et financement de Hobo et Tremplin
7. Augmenter les moyens de Diogènes
8. Pierre d'Angle : maintenir 48 lits toute l'année
9. Augmenter la capacité d'accueil de Ariane par nuitées hôtel. Transfert de ses missions d'information et d'orientation vers un autre service
10. Intégration organisationnelle de Diogènes, Pierre d'Angle, Ariane et Tremplin



reconnue, mais ils doivent se limiter à un service ambulatoire ponctuel et à un service d'orientation.
ice d'entraide familiale)

dans des organismes tels que les hôpitaux et les CPAS. Ils souhaitent aussi une meilleure reconnaissance de leur expertise. Face à la médiatisation du Samu social, les autres institutions regrettent le manque de visibilité du secteur et son incapacité à faire reconnaître son utilité.

Pour nombre d'acteurs, il n'existe pas de solution unique. Ils plaident pour le passage d'une politique d'hébergement à une politique basée sur le logement (logements de transit, appartements à bail glissant, habitats accompagnés). La définition d'une politique régionale passerait notamment par la mise en place d'un observatoire indépendant dont le travail alimenterait la concertation.

Daniel Dellisse
et Christelle Remy

« J'encouragerais les maisons d'accueil à avoir une attitude réflexive »

Andrea Rea est professeur de sociologie à l'ULB, auteur de plusieurs ouvrages dont « La société en miettes » (Labor, 1997). C'est lui qui a réalisé la recherche « La problématique des personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale » avec Patricia Schmitz (Germe), Nicole Mondelaers (Centre de documentation et de coordination sociales) et David Giannoni (Pierre d'Angle). Entre deux examens, il a accepté de répondre à quelques questions.

Quel est, à vos yeux, le principal enseignement de la recherche ?

Que les problèmes du secteur relèvent de différents niveaux : la cohérence politique entre les différents pouvoirs subsidiants, les conflits entre institutions anciennes et nouvelles... Les solutions aux problèmes ont été formulées par l'ensemble du secteur. Il s'agit de voir comment les transformer en politique.

Si vous vous trouviez devant une assemblée de représentants de maisons d'accueil, quel message voudriez-vous faire passer ?

Deux choses. D'une part les encourager à avoir une attitude réflexive sur leurs pratiques, en essayant de pointer que ces pratiques produisent parfois ce que les maisons d'accueil combattent, à savoir l'exclusion. D'autre part, définir une ligne de conduite un peu moins hétérogène, c'est-à-dire plus convergente. Mais c'est précisément le rôle de l'Ama.

Comment voyez-vous l'après-recherche ?

Je n'en sais rien. Cela dépendra de la volonté politique de profiter de ce qui a été dit pendant et après la recherche. Je pense qu'une dynamique s'est créée. Le politique n'a pas sauté dessus, cela tarde à venir. Mais il y a peut-être des éléments que je ne maîtrise pas.

Propos recueillis par D. D.

l'aide aux personnes défavorisées à Bruxelles

Organisation de l'urgence sociale

11. Création d'un service d'information et d'orientation avec un numéro d'appel de référence. Financement par la Cocom, la Cocof et la VG/VGC. Quatre personnes (nouveaux engagements et pas détachement d'institutions). Conseil d'administration : les trois tutelles et les CPAS. Différent d'un service de coordination

12. Création d'un site internet pour l'information sur les places disponibles

13. Capacité de Pierre d'Angle : 48 lits toute l'année et possibilité à tout moment d'activer une extension de 20 lits

14. Suppression du système de la cascade. Mise en place d'un système qui respecte les modes d'accès spécifiques à chaque service et le choix des usagers

15. Concentration des activités du Samu social pendant la nuit (maraude et hébergement).

En journée : travail d'accueil et de rencontre fait par les travailleurs de rue et les services d'accompagnement

Politique régionale

16. Clarification des missions des organisations des trois instances de tutelle

17. Soutien logistique et financier des pouvoirs de tutelle, des pratiques d'échange ou de détachement

18. Rencontres. Partenariats entre le secteur sans-abri et celui de la santé mentale et des soins de santé

19. Accroître la participation des CPAS à la politique d'aide aux sans-abri

20. Multiplier les projets de logement de transit et d'habitat accompagné gérés par les CPAS

21. Cocom : organisation d'une concertation entre les dix-neuf CPAS pour une interprétation connue de la réglementation et une harmonisation des pratiques d'octroi du minimex et de l'aide sociale

22. Conventions entre les CPAS et les maisons d'accueil pour, entres autres, les frais d'hébergement

23. Développement d'une politique du logement axée sur la lutte contre l'exclusion sociale et l'adoption de mesures adaptées aux sans-abri

24. Cocom : instance de concertation de type institutionnel et politique dans trois instances communautaires; instance de concertation de type comité de concertation actuel; forum des usagers. Forum entre professionnels du secteur réunissant les travailleurs ainsi que d'autres personnes intéressées par la problématique du sans-abrisme

25. Observatoire autonome détaché de toute institution du secteur. Financement par la Cocom ou conjointement par les trois pouvoirs subsidiants

Huitième Jour : intégrer la personne handicapée par le logement

A l'initiative de parents soucieux de l'avenir de leurs enfants trisomiques, une ASBL bruxelloise tente de créer une structure de vie rassemblant handicapés et valides.

Tous ceux qui ont vu le film « Le Huitième Jour », primé à Cannes en 1996, se souviennent du tandem formé par la star française Daniel Auteuil et le jeune comédien trisomique Pascal Duquenne. Depuis un an, une association bruxelloise homonyme développe un projet pilote visant à intégrer dans la société les jeunes adultes ayant un handicap mental léger ou modéré. Créé à l'initiative de parents soucieux de l'avenir de leurs enfants trisomiques, dont ceux de Pascal Duquenne, l'ASBL regroupe des parents mais aussi des « professionnels non impliqués affectivement », comme le réalisateur Jaco Van Dormael, président de l'ASBL.

Le projet de l'ASBL s'appelle « Les copains du huitième jour ». A la manière des « senior flats », il s'agit d'une structure de vie rassemblant des appartements où vivraient de manière autonome les bénéficiaires du projet, des appartements pour personnes valides ayant accepté le principe de « solidarité active », des espaces communs (cuisine, salon, salle de jeu) et une assistance professionnelle quotidienne. De telles structures existeraient au Danemark et en Norvège.

« L'inconvénient des maisons communautaires, c'est le règlement »

Les bénéficiaires sont connus. Il s'agit de huit copains, jeune adultes trisomiques ou « déficients intellectuels sans trouble du comportement pouvant entraver l'autonomie de la personne dans ses déplacements et sa vie quotidienne ». Pascal Duquenne et Michèle Maes, tous deux acteurs dans le film, en font partie. « Ils se connaissent depuis 25 ans », raconte Huguette Vandeput, mère du comédien et administratrice déléguée de l'ASBL. « Au service d'accompagnement du Sisahm (Service d'insertion sociale pour adultes ayant un handicap mental), ils étaient préparés pour vivre en appartement supervisé. Un jour, Pascal m'a dit : « Je veux rester avec les copains, vivre avec eux dans le même immeuble ». Je lui ai répondu : « Mais ça n'existe pas ». On a visité plus de vingt maisons communautaires. L'inconvénient, c'est le règlement. En appartement, il se sent trop isolé. En home, c'est le seul jeune avec des vieux. C'est la mer à boire pour faire du théâtre le soir. S'il a joué le samedi soir, il doit être debout le dimanche à 8 heures pour prendre le petit déjeuner avec les autres ».

Les voisins valides sont connus, eux aussi. Deux personnes sont prêtes à signer un « bail de solidarité active ». « Ils acceptent de se mettre à la disposition des jeunes pendant un week-end par mois », explique Huguette Vandeput.

Reste à trouver l'immeuble. De préférence dans l'agglomération bruxelloise, à proximité des transports en commun et d'un centre commercial. « Qu'il passe inaperçu. Qu'on ne dise pas : c'est la maison des handicapés. » Le bourgmestre de Saint-Josse a proposé un bâtiment place Quetelet, mais il manquait deux appartements.

Reste aussi à trouver de quoi financer les emplois. Une demande pour trois mi-temps ACS a été rentrée en février dernier. « Je serais déjà contente avec deux », confie l'administratrice déléguée, « pour les amener le week-end au théâtre, au musée, qu'ils aient une certaine activité. Si on les abandonne à leur sort, ils vont se mettre devant un écran. »

Le tout doit former un cadre de vie favorable à la création de relations sociales, internes et externes. L'affectivité et la sexualité des personnes handicapées mentales sont des enjeux importants du projet.

L'ASBL a été fondée en mai 2000. Les dons commencent à rentrer « au compte-goutte ». Les promoteurs reçoivent des appels de parents de Vielsalm, de Bastogne, de Saint-Trond et même de France. Ils espèrent faire tache d'huile.

« Nous pensons que l'inscription dans un établissement spécialisé (foyer résidentiel) doit être l'exception et non plus la règle commune. Nos jeunes sont différents. C'est ce message que nous devons faire passer chez d'autres parents et dans notre société. La différence fait peur. Ce qu'on ne connaît pas, on ne peut l'aimer ni l'apprécier. »

D. D.

ASBL Le Huitième Jour
Verbindingsstraat 70
1800 Vilvorde
Téléphone/fax : 02/251.19.44
Courriel :
afrahm.bxl@belcast.be



De gauche à droite : Jaco Van Dormael, Pascal Duquenne et Daniel Auteuil. Les ambassadeurs du Huitième jour (photo Le huitième jour).

2001 année de la santé mentale

Portes ouvertes, rencontres, débats, expositions... De mars à octobre, cinq ligues et fondations organisent « 2001 année de la santé mentale », une campagne de sensibilisation destinée au grand public. Objectifs : nouer un large dialogue et transformer certaines représentations toutes faites. « Promouvoir une autre image de la santé et de la maladie mentales, ni angélique, ni rébarbative, simplement plus juste. »

« Cette campagne pose deux problèmes », écrivait Eric Messens, directeur de la Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale, dans le périodique « Bruxelles Santé » en mars dernier. « Une campagne qui aurait la prétention de convaincre tout le monde a peu de chances d'aboutir au résultat escompté. Une campagne est utile lorsqu'elle échappe à ses promoteurs et se propage par le jeu du bouche à oreille. (...) Le second problème est celui de la circonspection des professionnels. On connaît les risques de l'« entreprise communicationnelle » quand elle se passionne plus pour les formes que pour les contenus. Le risque de cette campagne est de banaliser notre regard. »

« Depuis Jaco, il y a eu une large ouverture. Avant, à la TV, le handicap mental était tabou. Et certainement la sexualité et l'affectivité », constate Huguette Vandeput, administratrice déléguée de l'ASBL Le huitième jour. « Pour nous, l'année de la santé mentale ne change rien. Mais au moins ils ont droit à la parole, on pense à eux. »

D. D.

Renseignements complémentaires : 081/23.50.10 (Ligue wallonne pour la santé mentale) ou 02/511.55.43 (Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale). Autres associations organisatrices : Fondation Julie Renson, Vlaamse vereniging voor geestelijke gezondheidszorg et Fondation nationale reine Fabiola pour la santé mentale.



Mais qui sont ces immigrés ?

Cadeau

Médecins sans frontières (MSF), qui a collaboré à la réalisation de « Ces réfugiés aux portes de l'Europe » (la photographe Indra Van Gisbergen est experte en matière de migrations à l'ONG), participe aussi à sa distribution. Les lecteurs de l'« Echos Ama » peuvent s'y procurer l'ouvrage au prix de 350F, contre 495F, actuellement, en librairie. S'adresser à Sandra Peiffer, rue Dupré 94, à 1090 Bruxelles. Tél. : 02/474.74.63.

La couverture ne ment pas. L'ouvrage « Ces réfugiés aux portes de l'Europe » est bien un voyage, en l'occurrence « au bout de l'errance ». Ecrit sur le mode du reportage, bien servi par des photos noir et blanc pleines d'humanité, le livre brosse le portrait de quelques-unes de ces millions de personnes qui ont tout quitté, et plaide pour une politique européenne de l'immigration plus cohérente, plus humaine. Il a reçu le prix Jeunesse et éducation permanente 2001 à la dernière Foire internationale du livre de Bruxelles.

L'ouvrage se divise en deux parties. La première narre le périple du journaliste Koen Vidal et de la photographe Indra Van Gisbergen aux quatre coins de l'Europe, de part et d'autre des limites de la « forteresse ». Le journaliste part d'interrogations qu'il met dans la bouche du grand public. Qui sont ces gens ? Sémira Adamu était-elle une sainte ou une prostituée ? Faut-il vraiment fermer les frontières quand la mer rejette des cadavres de « boat-people » sur la côte ? « Des questions et encore des questions. Auxquelles personne ne peut répondre », constate le reporter. « C'est peut-être pour cela qu'il était temps d'aller voir à Gibraltar pourquoi des gens risquent leur vie en montant à bord de petits chalutiers pourris pour aller cueillir des tomates en Espagne. »

Pendant que Koen Vidal et Indra Van Gisbergen parcouraient le continent, le journaliste Erik Raspoet interviewait des réfugiés qui résident depuis un certain temps en Belgique. C'est la seconde partie de l'ouvrage. La fuite en Europe valait-elle la peine ? Pour Ladvurim, Albanais en séjour illégal à Bruxelles, Valérie, traductrice tzigane installée à Gand, et les autres, la Belgique n'est pas le paradis espéré, mais c'est toujours mieux que l'enfer qu'ils ont fui. Ils se disent incompris par les fonctionnaires. Leur avenir ressemble souvent à un point d'interrogation.

Un grand nombre d'immigrants ne craignent pas directement pour leur vie mais fuient la misère. Cette catégorie de personnes n'a pas droit au statut de réfugié, rappellent les auteurs. La politique actuelle « ne résiste pas une seconde à une analyse coût/bénéfice du double point de vue humain et financier. (...) Une véritable politique d'immigration suppose surtout que les gouvernements européens s'attaquent véritablement à la racine du problème : l'inégalité entre le Nord et le Sud. »

D. D.

Koen Vidal, Erik Raspoet et Indra Van Gisbergen, « Ces réfugiés aux portes de l'Europe », coédition Grip - Editions Complexe, 1999

"L'habitat accompagné et les appartements supervisés s'inscrivent dans une optique d'insertion par le logement et (...) constituent une réponse à des situations urgentes ou de crise qui inscrivent directement les usagers dans un processus d'accompagnement et de suivi sans passer par des structures dites d'urgence."

Andrea REA (dir.), La problématique des personnes sans-abri,
Rapport final au Collège réuni de la Commission Communautaire Commune
de la Région de Bruxelles-Capitale,
janvier 2001.

ALTER ÉCHOS: LE POIDS DES MOTS, 'Y A PAS PHOTO

Parce qu'une bonne maîtrise des enjeux passe par une information correcte. Parce qu'on remplit mieux ses missions si on est mieux informé. Parce qu'Alter Échos va au cœur de l'actualité : des dépêches courtes, exhaustives, fouillées, mais aussi des articles plus longs qui traitent de sujets d'actualité et de réalités de terrain innovantes. Parce le prix d'abonnement à Alter Échos, à partir de 70 euros/an, s'adapte à la taille de votre organisation et à vos besoins.
Parce que dès le 19 juin, Alter Échos est aussi un site web, où sont classées les 2600 dépêches écrites par la rédaction depuis 1997 et que vous pouvez consulter grâce à un moteur de recherche performant :
www.alter.be

Pour décoder l'info sociale ALTER ECHOS

Oui, je souhaite recevoir un exemplaire gratuit d'Alter Échos

Nom Prénom
Organisation
Adresse
Code postale Localité
Téléphone Fax
E-mail Date

A renvoyer à Alter Échos - Rue Froissart 85 à 1040 Bruxelles - Fax : 02 231 15 59

Première réunion de la plate-forme belge de la Feantsa

Près de soixante personnes ont participé à la première réunion de la plate-forme belge de la Feantsa (Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abri), le 3 mai dernier, à l'Université libre de Bruxelles. Coorganisée par les fédérations néerlandophone (Steunpunt Algemeen Welzijnswerk) et francophone (Ama), cette réunion a permis d'affiner une résolution sur l'accès au logement des groupes défavorisés.

Pendant la présidence belge de l'Union européenne, une réunion informelle des ministres du Logement se tiendra en Belgique. A cette occasion, la Feantsa organisera le 14 septembre à Bruxelles un colloque sur l'accès au logement des personnes défavorisées. A l'issue de celui-ci, elle communiquera sa prise de position aux responsables européens. Dans le cadre de la préparation de cette prise de position, chaque pays organise une plate-forme nationale.

Après la présentation du cadre institutionnel belge et européen par les représentants de SAW, de l'Ama et de la Feantsa, les participants se sont séparés en deux groupes linguistiques pour étudier, commenter et amender le projet de résolution. On lira ci-dessous le texte final.

Résolution

L'absence permanente d'accès à un logement constitue une preuve indéniable d'exclusion sociale.

Les Membres de Steunpunt et de l'Association des Maisons d'Accueil, réunis en plate-forme nationale belge au sein de la Feantsa, ont tenu à associer les partenaires réguliers afin d'élaborer une résolution en la matière.

A la veille de la présidence belge de l'Union européenne, au second trimestre 2001, et au-delà des campagnes internationales des Nations Unies ou du Conseil de l'Europe, ils affirment leur volonté de voir prises en compte concrètement les situations que leurs pratiques quotidiennes leur font rencontrer et accompagner.

Si en Belgique le droit au logement est inscrit dans la constitution, il reste aux trois Régions du pays en charge du logement à en rendre l'application effective.

Réglementairement, les codes du logement, encore à adopter en Région de Bruxelles-Capitale, constituent une étape indispensable, mais non suffisante.

Sans un parc immobilier accessible à des conditions économiquement adaptées aux revenus les plus faibles, ces dispositions resteront des vœux pieux et leur réalisation exceptionnelle.

Et ce d'autant que le logement n'est souvent qu'une facette des difficultés des personnes que nous hébergeons, orientons et accompagnons ? Autrement dit, la problématique du sans-abrisme doit être considérée tant au travers du prisme de l'aide aux personnes que de celui du logement.

Les politiques doivent intégrer ces deux dimensions pour garantir le droit effectif au logement et ce à tous les niveaux.

La collaboration entre les deux secteurs précités doit se baser sur les spécificités de chacun : l'accompagnement social doit être assuré par le secteur de l'aide aux personnes tandis que celui du logement doit mettre à disposition et entretenir, un parc de logements suffisant et garantir l'accès de celui-ci aux plus démunis.

Dans le cadre des politiques européennes et internationales, les membres belges de la Feantsa attendent, de l'Etat fédéral et des entités fédérées, les mesures suivantes :

1. La traduction du prescrit constitutionnel dans les textes législatifs régionaux relatifs au logement, et dans les moyens affectés aux différentes politiques.

2. L'augmentation des moyens afin de disposer d'un parc suffisant de logements décents, salubres, et accessibles.

3. La facilitation d'accès aux logements sociaux pour les personnes sans-abri, selon des procédures équitables et adaptées à leurs situations.

4. Une coopération structurelle et permanente entre le secteur de l'aide aux personnes et celui du logement.

5. L'octroi de moyens permettant de concrétiser le droit au logement de tous, quelles que soient les situations des personnes, en développant les alternatives nécessaires, et en diversifiant les moyens budgétaires pour y parvenir, tels que des incitations fiscales positives.

6. L'accessibilité effective aux plus démunis des aides locatives et autres mesures en vigueur dans le secteur du logement.

7. La responsabilisation des autorités locales dans leurs obligations de coordination et de mises en œuvre concrètes des législations et réglementations nationales, régionales et communautaires à l'égard des personnes.

Quatre nouveaux membres

L'Ama compte quatre nouveaux membres depuis l'assemblée générale du 8 juin 2001. Il s'agit de : Ulysse, abri de nuit à Charleroi (071/30.45.76) ; Diogènes, travail de rue à Bruxelles (02/502.19.35) ; Surya, accueil des victimes de la traite internationale des êtres humains à Liège (04/221.35.57) ; et Talita, maison d'accueil pour femmes à Bruxelles (02/262.23.78). Après la Grèce antique, voici donc l'Orient : « talita » signifie « jeune fille » en araméen ; et « surya », « réconfort » en hindi. L'Ama fédère désormais 63 institutions.

Avec le soutien du

CREDIT A L'INDUSTRIE

L'Echos Ama est publié par l'Association des maisons d'accueil, laquelle fédère plus de soixante centres d'accueil pour adultes en difficulté, situés tant en Wallonie qu'à Bruxelles.

L'Echos Ama traite de la problématique des personnes sans-abri ou en grandes difficultés psycho-sociales.

Edité par: AMA, Association des maisons d'accueil - aide aux sans-abri ASBL
Adresse: rue Rempart des Moines 78 à 1000 Bruxelles
Téléphone: 02/513.62.25.
Télécopie: 02/514.23.00
E-mail: ama@misc.irisnet.be
Périodicité: 4 fois par an
Tirage: 1.200 exemplaires
Editeur responsable: Myriam de Vinck
Rédactrice en chef: Pascale Paternotte
Secrétaire de rédaction: Daniel Dellisse
Comité de rédaction: Michel Baesens, Daniel Dellisse, Myriam de Vinck, Pascale Paternotte
Dessins: Patrick Doulié

Impression: Delferrière SPRL

Avec l'aide de la Région wallonne

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leur auteur.